

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1383 30 mai 2015

SOMMAIRE

Opera House Classic 66354
Optimiste S.à.r.l 66355
Organik Luxembourg S.A 66355
Perecom S.A 66380
Pfizer Europe Holdings Sàrl 66364
Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l 66355
Pharmatech Lux Holdco III, S.à r.l 66355
Port Noir Investment S.à r.l 66363
Prime Finance Sàrl 66363
Property Leasing SA 66364
Real Estate Flipping Investment 66364
Red & Black Topco S.àr.l 66366
Red Mimas Property S.à r.l 66367
RisenSky Solar Energy S.à r.l 66367
RisenSky Solar Energy S.à r.l 66368
Sansar S.A
Siena Holdings S.à r.l 66338
Silvretta Investment S.A 66369
Société de participation et d'investissement
(MA) S.A
Société Hôtelière d'Investissements S.A 66370
Société Internationale Italcementi (Luxem-
bourg) S.A
SOF-9 Rome Dvv Lux S.à r.l



Siena Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 195.960.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BEUMONT HOLDING LIMITED, a company existing under the laws of the Commonwealth of The Bahamas, having its registered office at Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, CB-10988 Nassau, The Bahamas and registered with the Registrar of Companies of the Commonwealth of The Bahamas under number 165344 B,

here represented by Mr Ailton BERNARDO, professionally residing in Luxembourg and Mr Mathieu BEAUMONT, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 th March 2015.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Siena Holdings S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
- 3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.
 - 3.3 The Company may further:
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.



Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
 - 6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.



- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
 - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
 - 11.3 Quorum and vote
 - 11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.
- 11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.



- 11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
 - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

- 14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".
- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).
- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
- 16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.



Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Ouorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
 - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.



- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

- 24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.
- 24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.
 - 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The appearing party, BEUMONT HOLDING LIMITED, represented as stated above, subscribes all the twenty thousand (20,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred Euro (EUR 1,000.-).



General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
- a) Mr. Ailton Bernardo, born on 17 September 1955 in Araraquara, SP, Brazil, professionally residing at 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- b) Mr. Daniel Wainberg, born on 23 August 1968 in Montevideo, Uruguay, professionally residing at 70, rue du Rhône, 1211 Geneva 11, Switzerland;
- c) Mr. Fernando Batista, born on 11 December 1969, in São Paulo, SP, Brazil, professionally residing at 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
- d) Mr. Mathieu Beaumont, born on 4 August 1980, in Fontainebleau, France, professionally residing at 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on 31 December 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.
 - 4. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholders of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, the proxyholders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BEUMONT HOLDING LIMITED, une société existante selon les lois de Bahamas, ayant son siège social au Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, CB-10988 Nassau, Bahamas et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Commonwealth of The Bahamas sous le numéro 165344 B,

ici représentée par Monsieur Ailton BERNARDO, résidant professionnellement à Luxembourg et par Monsieur Mathieu BEAUMONT, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2015.

La procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1 er . Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Siena Holdings S.à r.l.» (la «Société»).
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.
- 3.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'em-



prunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

- 3.3 La Société pourra également:
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en...uvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.4 La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associes - Propriété et transfert des parts sociales.

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
 - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.



Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s), le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils



soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

- 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
- 11.3 Quorum et vote
- 11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.
- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.
- 11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
 - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.



Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
 - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.



- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquells le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 21.5 Les commissaires statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.



G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
 - 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

La comparante, BEUMONT HOLDING LIMITED, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé unique.

- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
- a) M. Ailton Bernardo, né le 17 septembre 1955, à Araraquara, SP, Brésil, ayant son adresse professionnelle à 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- b) M. Daniel Wainberg, né le 23 août 1968 à Montevideo, Uruguay, ayant son adresse professionnelle au 70, rue du Rhône, CH-1211 Genève, Suisse;
- c) M. Fernando Batista, né le 11 décembre 1969 à São Paolo, Brésil, ayant son adresse professionnelle à 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et
- d) M. Mathieu Beaumont, né le 4 août 1980 à Fontainebleau, France, ayant son adresse professionnelle à 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.
 - 4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BERNARDO, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 31 mars 2015. 1LAC/2015/9887. Reçu soixante-quinze euros. € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015053947/715.

(150061328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.



MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 179.099.

Par résolutions signées en date du 23 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de M. Charles Charles ROEMERS de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
 - 2. acceptation de la démission de M. Jean-François TRAPP de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- 3. nomination de M. Philip HOGAN, né le 1 ^{er} août 1973 à Wakefield (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres (Royaume-Uni), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;
- 4. nomination de M. Clive GRIFFITHS, né le 25 mars 1959 à Edinburgh (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Luxembourg), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 23 mars 2016.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Mme Rosa VILLALOBOS

M. David TILSTONE

M. Philip HOGAN

M. Clive GRIFFITHS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054415/25.

(150061903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12-14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.263.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 mars 2015

L'Assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Monsieur Pasquale CORCELLI.

L'Assemblée à l'unanimité nomme Monsieur Marnix GALLE, né le 22 juillet 1963 à Watermaal-Bosvoorde (B) résidant à B-8300 Knokke, Astridlaan 14, comme nouvel administrateur unique.

Le mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de révoquer la société LUX-AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797, comme commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy, Société à Responsabilité Limitée, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 53.981, comme commissaire aux comptes. Le mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de changer le siège social vers 12-14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054420/20.

(150062422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

NCTransports Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.635.

Le bilan du 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015054427/10.

(150062446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Signature.



Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.584,60.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.466.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 décembre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054428/15.

(150062375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Neways Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.621.179,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt. R.C.S. Luxembourg B 121.152.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises en date du 28 mars 2015 par l'associé unique de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. James Lee Sloan de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 janvier 2015; et
- de nommer Mme Michelle Noemi Wilson née le 18 mai 1966 à Utah, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 1450 East Pioneer Road, Draper, Utah 84020, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 janvier 2015 et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Christopher Crump, gérant de catégorie A;
- Mme Michelle Noemi Wilson, gérant de catégorie A; et
- M. Flavio Marzona, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054430/21.

(150062259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

One Brindleyplace Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.329.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Trinova Select ESP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.295, having its registered office at 40, avenue Monterey L-2163, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Trinova Select Lux S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.271, having its registered office at 40, avenue Monterey L-2163, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Psagot Provident Funds and Pension Ltd., an Israeli company, incorporated and existing under the laws of Israel, registered with the registrar of companies in the state of Israel under number 513765347;

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and



4. NPLUS1 REIM UK LLP, a limited liability partnership, incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under registration number OC353097, having its registered office at 24 Lime Street EC3M 7HS, London, England,

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of One Brindleyplace Lux S.à r.1., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of eleven thousand one Pounds Sterling (GBP 11,001) having its registered office at 40, avenue Monterey L-2163, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.329, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 July 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 September 2013 N° 2394 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 2 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 October 2013 N° 2494. The articles of association have not been amended since.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- that it appears from the notarial deed enacted before the undersigned notary on 2 August 2013, registered in Luxembourg A.C., on 6 August 2013, LAC/2013/36896, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register on 16 August 2013, reference: L130143326, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2494 on 8 October 2013, that a clerical error is contained in article 20 of the restated articles of association regarding the Company's financial year, which should read as follows:

"The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year"; and

- that all other provisions of such deed remain unchanged.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Trinova Select ESP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.295, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Trinova Select Lux S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.271, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. Psagot Provident Funds and Pension Ltd., une société israélienne constituée et existant selon les lois d'Israël, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Etat d'Israël sous le numéro 513765347,

dûment représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

4. NPLUS1 REIM UK LLP, une société (limited liability partnership) constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, enregistrée auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro d'enregistrement OC353097, ayant son siège social au 24 Lime Street EC3M 7HS, Londres, Angleterre,

dûment représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Les dites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Les parties comparantes sont tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de One Brindleyplace Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'onze mille une livres sterling (GBP 11.001), ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.329, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2394, le 27 septembre 2013 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2494, le 8 octobre 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- qu'il ressort de l'acte notarié passé devant le notaire soussigné en date du 2 août 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013, LAC/2013/36896, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 16 août 2013, référence L130143326, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2494, le 8 octobre 2013, que l'article 20 des statuts reformulés contient une erreur matérielle relative à l'exercice social de la Société, qui devrait se lire comme suit:

- «L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année», et
 - que toutes les autres dispositions figurant au dit acte demeureront inchangées.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent document.

Après lecture du présent document faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. AGUERRE ENRÍQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/7016. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015054438/109.

(150061853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Opera House Classic, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.017.

EXTRAIT

En date du 1 ^{er} août 2014, le siège social de l'associé unique de la Société, Opera House S.à r.l. une société à responsabilité limitée incorporée au Luxembourg et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.226 (l'Associé Unique) a été transféré du 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen-Mamer à l'adresse suivante 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Par conséquent, l'adresse de l'Associé Unique est sise au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et ce, depuis le 1 ^{er} août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Opera House Classic S.à r.l.

Référence de publication: 2015054441/17.

(150062466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Optimiste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.567.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015054442/12.

(150062276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 avril 2015

- 1. M. Frank PLETSCH a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.
- 2. M. Jean Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.
- 3. M. Deniz YILDIRIM, administrateur de sociétés, né le 28 octobre 1968 à Istanbul (Turquie), demeurant à Selimiye Caddesi Merkez Mahallesi, Mayavera Sitesi No:126A, 34782 Çekmeköy-Istanbul, Turquie, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
 - 4. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de cinq (5) à six (6).

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORGANIK Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054443/21.

(150062088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.075.

Extrait L-150059098

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Ciaran MURPHY, né le 2 mai 1962 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au Ringsend Road, 1, Watermarque Building, 4 Dublin, Irlande, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054445/13.

(150062063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pharmatech Lux Holdco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.010.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



THERE APPEARED:

Pharmatech Lux Holdco I, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.367,

here represented by Mr Alessandro Maiocchi, private employee, residing professionally in Senningerberg,

by virtue of a power of attorney under private seal, given on March 23 2015,

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pharmatech Lux Holdco III, S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2.** Corporate object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- **Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.



The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, regardless of class, if any.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager, regardless of class, if any.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;



- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2015.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.



Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Pharmatech Lux Holdco I, S.à r.l., (the "Sole Shareholder"), represented as stated above, has subscribed and entirely paid up the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at one thousand euros (1,000.-EUR).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
- Mr Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15 th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and
- Ms Alexandra Cabete Matias, accounting director, born on 5 th February 1980 in Luxembourg, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 st December 2015.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pharmatech Lux Holdco I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Gand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.367,

ici représentée par Monsieur Alessandro Maiocchi, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 23 mars 2015.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pharmatech Lux Holdco III, S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.



La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

- **Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.
 - Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés



dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées.



Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
 - **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.
- **Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Pharmatech Lux Holdco I, S.à r.l. (l'«Associé Unique»), représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (1.000.-EUR).

Décision extraordinaire de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:



- Monsieur Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à Sào Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et
- Madame Alexandra Cabete Matias, accounting director, née le 5 février 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg.
 - 3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9203. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRSING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015054446/416.

(150062058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Port Noir Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.314.221,15.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 83.483.

EXTRAIT

Monsieur Claude Berda, né le 3 février 1947 à Paris, France, gérant unique de la Société, a changé d'adresse, il a à présent son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015054450/19.

(150062288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Prime Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 161.966.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé unique de la société Prime Finance Sàrl (la "Société") du 9 avril 2015, il résulte que:

- Madame Audrey Bernard a démissionné de ses fonctions de gérante classe A de la Société avec effet au 9 avril 2015;
- Monsieur Jamshid Ahmadi Niri a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la Société avec effet au 9 avril 2015;
- Mademoiselle Céline Bour, née le 27 mai 1971 à Thionville, France, résidant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée gérante classe A de la Société avec effet au 9 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mademoiselle Céline Bour, gérante classe A,



- Monsieur Hamed Ahmadi Niri, gérant classe B et
- Monsieur Mehran Farmanara, gérant classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prime Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2015054451/22.

(150062118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

Extrait rectificatif L-150060844

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Ciaran MURPHY, né le 2 mai 1962 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au Ringsend Road, 1, Watermarque Building, 4 Dublin, Irlande, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054460/13.

(150062091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Property Leasing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 7.044.

EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société, le 7 avril 2015:

- L'actionnaire décide de nommer Monsieur Patrick Schorle, employé privé, né le 13 janvier 1982 à Bruchsal (Allemagne) et demeurant à Heiligkreuzer Strasse 2 à D-54295 Trèves (Allemagne), en tant que commissaire aux comptes de la société, pour une période de 6 ans, avec effet immédiat.
- L'actionnaire prend connaissance de la démission de Madame Monique Stephany de son mandat d'administrateur de la société, en date du 31 décembre 2014.
- L'actionnaire décide de renouveler les mandats de Monsieur Hans-Joachim Famula et Monsieur Dimitri Girs en tant qu'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 10 avril 2015.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2015054472/20.

(150062180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Real Estate Flipping Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.925.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de Real Estate Flipping Investment, société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand- Duché de Luxembourg, avec siège social au 11, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.925, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2681 du 2 octobre 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Aiaz LALDJEE, chef d'entreprise, résidant au 50, rue Vital, F-75116 Paris (France),



qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien DONATI, administrateur de sociétés, résidant au 7, lieu-dit Bernicat, F-33210 Fargues (France).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt sept mille euros (EUR 27.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-neuf mille six cents euros (EUR 39.600,-), par la création et l'émission de vingt-sept mille (27.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- 2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par voie de paiement en numéraire;
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus;
 - 4. Introduction de deux catégories de gérants, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B;
 - 5. Modification subséquente des articles 13.1, 17.5, 17.6 et 19 des statuts de la Société;
- 6. Nomination de Madame Ludivine ROCKENS et de Madame Sylviane COURTOIS en tant que gérantes supplémentaires de la Société et détermination des gérants de catégorie A et de catégorie B;
 - 7. Divers.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-neuf mille six cents euros (EUR 39.600,-), par la création et l'émission de vingt-sept mille (27.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et libération

- SD & Morgan Invest, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 11, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.577,

ici représentée par Monsieur Sébastien DONATI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2015 à Paris (France);

déclare souscrire à dix-huit mille (18.000) nouvelles parts sociales;

- REDLINK INVESTOR GROUP, une société par actions simplifiée organisée selon les lois de France, avec siège social au 111, Avenue Victor Hugo, 75116 Paris (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 795066380,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Aiaz LALDJEE, prénommé,

déclare souscrire à neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.



Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-neuf mille six cents euros (EUR 39.600,-), représenté par trente-neuf mille six cents (39.600) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.".

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide d'introduire deux catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier les articles 13.1, 17.5, 17.6 et 19 des Statuts pour leur donner désormais les teneurs suivantes:

« Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance (paragraphe 1).

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils peuvent être divisés en deux catégories: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.»

« Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance (paragraphe 5 et 6).

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité et au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés à cette réunion.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votent en faveur de ces décisions.»

« Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances:

- (i) Par la signature du gérant unique;
- (ii) En cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B;
- (iii) Par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les gérants actuels Monsieur Morgan EMMERY, né à Bordeaux (France), le 3 juillet 1977, demeurant au 6C, allée de Terrefort, F-33170 Gradignan et Monsieur Sébastien DONATI, né à Bordeaux (France), le 1 ^{er} mai 1973, demeurant au 7, lieu-dit Bernicat, F-33210 Fargues, en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée et de nommer Madame Ludivine ROCKENS, née le 13 décembre 1975 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg et Madame Sylviane COURTOIS, née le 24 novembre 1968 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg en tant que gérantes de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, lesdits représentants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LALDJEE, C. GESCHWIND, S. DONATI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 31 mars 2015. 1LAC/2015/9885. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015054474/111.

(150062032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Red & Black Topco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.390.997,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

Il est mentionné « 1 part social de classe A » pour monsieur Paul Armstrong. Cela doit être remplacé par «1 part sociale de classe A»

Il est mentionné «1 parts sociales de classe A» pour monsieur Federico Saruggia. Cela doit être remplacé par «1 part sociale de classe A»



Il est mentionné «1 parts sociales de classe A» pour monsieur Federico Saruggia. Cela doit être remplacé par «1 part sociale de classe A»

Red & Black Management Beteilignngs-GmbH & Co. KG, ayant son siège social à Dieselstr. 12, D- 72555 Metzingen, Allemagne et enregistrée au registre de commerce du tribunal local de Stuttgart, Allemagne, sous le numéro HRB 723458 a transféré les parts sociales suivantes de la Société:

- 300 Parts sociales D1a
- 700 Parts sociales D1b
- 1 Part sociale D2

à Red & Black Holdco SARL, ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 129350.

Il en résulte, qu'à compter du2 avri12015, le capital de la Société est réparti comme suit:

Red & Black Holdco SARL:

- 1,000,037 Parts sociales de classe A
- 300 Parts sociales D1a
- 700 Parts sociales D1b
- 1 Part sociale D2

Zeta Finance S.A.:

- 87,998 Parts sociales ordinaires de classe B

Red & Black Holdco 2 SARL:

- 240,845 Parts sociales de classe A

PFC S.r.I.:

- 61,114 Parts sociales de classe B

Paul Armstrong:

- 1 Part sociale de classe A

Frederico Sarrugia:

- 1 Part sociale de classe A

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015054476/39.

(150062353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Red Mimas Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 164.347.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Monsieur Daniel MALKIN et de Madame Simone RUNGE-BRANDNER, gérants de la Société, est à lire comme suit:

24, Avenue Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015054477/14.

(150062483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.820.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 162.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 avril 2015. Luxembourg Corporation Company SA Signatures Un Mandataire

Référence de publication: 2015054480/13.

(150062468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.820.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 162.076.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015054481/14.

(150062473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sansar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 126.067.

L'an deux mille quinze,

le premier avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANSAR S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 126.067 (NIN 2007 2208 502),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 du 7 juin 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (\in 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (\in 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société SANSAR S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHEIN, D. KEHAL, H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054512/55.

(150062053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Silvretta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.969.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés que Mme Patricia Outumuro Piñeiro a démissionné de son mandat d'administrateur au sein de la Société avec effet au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015054523/13.

(150062413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Société de participation et d'investissement (MA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.738.

EXTRAIT

Monsieur Claude Berda, né le 3 février 1947 à Paris, France, administrateur de la Société, a changé d'adresse, il a à présent son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015054526/18.

(150062291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 2 avril 2015

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 MUNSBACH, en tant que réviseur indépendant, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'une année. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour la société Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015054527/14.

(150062244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Société Hôtelière d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054525/9.

(150062349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

SOF-9 Rome Dvv Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.493.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of SOF-9 Rome DVV Lux S.à r.l. (the "Company" formerly known as Lux 20 Starlight GBP S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B179.493, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a corporate capital of thirteen thousand British pounds sterling (GBP 13,000) divided into five hundred (500) fully paid up shares having par value of twenty-six British pounds sterling (GBP 26-) and incorporated following a notarial deed enacted on July 30, 2013 before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2302 of September 19, 2013. Since the incorporation of the Company, the articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed enacted on May 28, 2014 before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2209 of August 20, 2014.

The General Meeting is declared open at 6.00 p.m. and is chaired by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints Mrs Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the General Meeting.

Mrs Alexandra FUENTES, private employee, residing professionally in Luxembourg, is elected as scrutineer.

The bureau of the General Meeting being thus constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

(i) The agenda of the General Meeting is as follows:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
- 2. Appointment of the liquidator;
- 3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration; and
- 4. Miscellaneous.



- (ii) The sole shareholder of the Company being represented, the proxy of the represented sole shareholder, and the number of shares held by the sole shareholder are shown on an attendance list which, signed by the sole shareholder's proxy, by the bureau of the General Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxy of the represented sole shareholder, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.
- (iv) It appears from the said attendance list that all of the five hundred (500) shares representing one hundred percent (100%) of the Company's subscribed capital are represented at the General Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.
- (v) The represented sole shareholder declares that it considers itself as having been duly convened to the General Meeting and that it has been duly informed of the agenda of the General Meeting.
 - (vi) The General Meeting, having been regularly constituted, may validly deliberate on the agenda items.

Thereupon, the General Meeting, each time unanimously, passes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The General Meeting resolves to appoint SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand ninety-two British pounds sterling and seventy pence (GBP 13,092.70), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B170.551 with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as liquidator of the Company.

Third resolution

Following a discussion of the liquidator's responsibilities, the General Meeting resolves to grant the liquidator the broadest powers as provided for by Article 144 to 148 bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The liquidator shall have corporate signature authority and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 144 to 147 of the Law without requesting authorization from the general General Meeting of shareholders of the Company in cases where it is otherwise required.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period he will fix.

The Company is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The General Meeting further resolves to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned. No further items being on the agenda of the General Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourns the General Meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which shall be borne by as a result of the present deed are assessed at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1.500.-).

Declarations

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary on the day first stated in this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; and further states, on request of the same appearing persons, that in case of any divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de SOF-9 Rome DVV Lux S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du



Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.493 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec un capital social de treize mille livres (GBP 13.000) divisé en cinq cent parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-six livres (GBP 26-) chacune et constituée par acte notarié le 30 juillet 2013 pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 2302 du 19 septembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié le 28 mai 2014 par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 2209 du 20 août 2014.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 18 heures et est présidée par Mme Alexandra Fuentes, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne Melle Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée Générale.

Mme Alexandra Fuentes, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée Générale étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre en liquidation la Société;
- 2. Désignation d'un liquidateur;
- 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur; et
- 4 Divers
- (ii) L'associé unique présent ou représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée par l'associé unique présent ou son mandataire, par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- (iii) La procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par la parties comparante et le notaire instrumentaire, restera pareillement annexées au présente acte.
- (iv) Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales représentant 100% (cent pour cent) du capital social souscrit de la Société est présente ou représentée à l'Assemblée Générale, laquelle est, par conséquent, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.
- (v) L'associé unique présent ou représenté déclare se considérer comme ayant été valablement convoqué à l'Assemblée Générale et qu'il a été dûment informé de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.
 - (vi) L'Assemblée Générale, étant valablement constituée, peut délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale adopte, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.551 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec un capital social de GBP 13.092,70, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Après une discussion sur les responsabilités du liquidateur, l'Assemblée Générale décide d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus conformément aux articles 144 à 148 bis de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Le liquidateur disposera du pouvoir de signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes conformément aux articles 144 à 147 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des associés de la Société le cas échéant.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété et à des droits similaires, à des gages, actions en rescision; il peut accorder des mainlevées, avec ou sans quittance, l'inscription de tout gage, saisie, ordonnance ou autre opposition.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, déléguer à un ou plusieurs mandataires ses pouvoirs pour l'accomplissement d'actes spéciaux ou spécifiques.



La Société est valablement engagée envers des tiers et sans limite par la seule signature du liquidateur pour tous les actes et faits y compris ceux impliquant un fonctionnaire public ou un notaire.

L'Assemblée Générale décide également d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées

L'ordre du jour étant épuisé et l'associé unique présent ou représenté ne demandant la parole, le président ensuite clôture l'Assemblée Générale.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toutes sortes, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont approximativement évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclarations

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la demande des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et déclare également, à la demande des parties comparantes, qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Fuentes, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. LAC/2014/63587. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054529/160.

(150062093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

LSREF3 Lux Investments XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.422.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.100.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park - Vitrum, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with a share capital of EUR 1,444,750.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 182309 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Miss Carole GONNER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 1 st April 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Lux Investments XII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park - Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with a share capital of EUR 1,422,250.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 192100 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), of 11 December 2014 n° 3827, which articles of association have been amended for the last time on 24 March 2015 in accordance with a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting of the Company is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

(1) Amendment and restatement of article 10 ("Board of Managers") of the articles of association of the Company in order for it to read as follows:



"Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The Board of Managers may also grant observer rights to individual(s) to attend meetings of the Board of Managers. If such observer rights have been granted, the observer may also attend meetings of the Board of Managers by telephone or any other electronic means of communication.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.";

- (2) Amendment and restatement of article 13 ("Meetings of the Board of Managers") of the articles of association of the Company in order for it to read as follows:
- " **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers and to the observer, if any, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers and the observer, if any, are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. If an observer has been appointed, resolutions in writing of the Board of Managers may only be passed validly, in case they have also been submitted to the observer. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature."

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 10 ("Board of Managers") of the Company's articles of association, so that it shall henceforth be reworded and read as follows in its English version:

"Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The Board of Managers may also grant observer rights to individual(s) to attend meetings of the Board of Managers. If such observer rights have been granted, the observer may also attend meetings of the Board of Managers by telephone or any other electronic means of communication.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 13 ("Meetings of the Board of Managers") of the Company's articles of association, so that it shall henceforth be reworded and read as follows in its English version:



" **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers and to the observer, if any, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers and the observer, if any, are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. If an observer has been appointed, resolutions in writing of the Board of Managers may only be passed validly, in case they have also been submitted to the observer. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

LSRFEF3 Lusort Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à Atrium Business Park - Vitrum, 33, rue du Puits Romain à L-8070 Bertrange ayant un capital social de EUR 1.444.750,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182309 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Carole GONNER, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1 ^{er} avril 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Lux Investments XII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Atrium Business Park - Vitrum, 33, rue du Puits Romain à L-8070 Bertrange, ayant un capital social de EUR 1.422.250, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192100, constituée selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 11 décembre 2014, numéro 3827, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 24 mars 2015, non encore publié au Mémorial (la Société).

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification et refonte de l'article 10 («Conseil de Gérance») des statuts de la Société de façon à le lire comme suit:
- « Art. 10. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.



Le Conseil de Gérance peut accorder à une ou des personne(s) physique(s) le droit de participer aux réunions du Conseil de Gérance avec un statut d'observateur. Si le Conseil de Gérance a accordé le droit de participer aux réunions du Conseil de Gérance avec un statut d'observateur, l'observateur peut également participer aux réunions du Conseil de Gérance par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance »

- 2. Modification et refonte de l'article 13 («Réunions du Conseil de Gérance») des statuts de la Société de façon à le lire comme suit:.
- « **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance seront données à tous les gérants, ainsi qu'à l'observateur, si un observateur est désigné, par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants ainsi que l'observateur, si un observateur a été désigné, sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir validement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au Conseil de Gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Dans le cas où un observateur aura été désigné, les décisions qui auront été prises par écrit par le Conseil de Gérance ne seront valables que si elles auront également été soumises à cet observateur. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.»

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 10 («Conseil de Gérance») des statuts de la Société de façon à ce que cet article aura donc la teneur suivante dans sa version française:

« Art. 10. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

Le Conseil de Gérance peut accorder à une ou des personne(s) physique(s)le droit de participer aux réunions du Conseil de Gérance avec un statut d'observateur. Si le Conseil de Gérance a accordé le droit de participer aux réunions du Conseil de Gérance avec un statut d'observateur, l'observateur peut également participer aux réunions du Conseil de Gérance par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.»



Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 13 («Réunions du Conseil de Gérance») des statuts de la Société, de façon à ce que cet article aura donc la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance seront données à tous les gérants, ainsi qu'à l'observateur, si un observateur est désigné, par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants ainsi que l'observateur, si un observateur a été désigné, sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir validement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Dans le cas où un observateur aura été désigné, les décisions qui auront été prises par écrit par le Conseil de Gérance ne seront valables que si elles auront également été soumises à cet observateur. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 avril 2015. AC/2015/7611. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054391/240.

(150062478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

MAG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.523.

EXTRAIT

Le mandat de Reiner Beutel en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet au 31 mars 2015.

En date du 31 mars 2015, les associés de la Société ont nommé Moshe Israel Meidar, né le 10 avril 1943 à Haifa, Israël, demeurant à 1395 Brickell Avenue, Suite 630, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique avec effet au 31 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, Moshe Israel Meidar est gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054407/16.

(150062218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



MD'S Rollingergrund s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.162.

Extrait des décisions des associés prises en date du 30 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trente mars,

Les associés de la société MD'S ROLLINGERGRUND SARL, susvisée, ont pris la résolution suivante:

Les associés acceptent la démission avec effet immédiat de Madame Solène LAPORTE, née le 19/06/1986 à Bourges (France), et demeurant à L-2163 Luxembourg, 8A, avenue de Monterey, de son poste de gérante technique de la société.

Pour extrait conforme

Les associés

Référence de publication: 2015054411/14.

(150061991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Medical Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.657.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 27 novembre 2014

La démission de Monsieur Pier Paolo GUARDIGLI, est acceptée avec effet immédiat, Monsieur Samwil ASSY, avocat né le 16/10/1966 à Naharia (Israël) et demeurant à Amal Tom Street, 28 à 25170 Fassuta Haute Galilée (Israël) est coopté au poste d'administrateur pour un mandat de 5 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

MEDICAL SOPARFI S.A.

Kristen SIMAT

Administrateur

Référence de publication: 2015054414/16.

(150061875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Mokatine SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.685.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mars 2015 à 9.00 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

Démission de Maître Didier MC GAW de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Isabelle CARDOSO, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Démission de Monsieur Stéphane LATASTE de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à B-6700 Arlon, 78, rue du Castel, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2015054416/21.

(150062435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Nordstad Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.165.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03 avril 2015

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 03 avril 2015 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs Monsieur Nico Arend, Monsieur Carlo Fischbach et Monsieur Victor Elvinger venant à l'expiration, l'assemblée a décidé à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans. Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Arend Consult S.àr.l. et de le renommer pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Le commissaire aux comptes Arend Consult S.àr.l. a transféré son siège social à 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND / V. ELVINGER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015054425/19.

(150062371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Netway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 61.036.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2014 a renouvelé la société S.W.L. S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 85.782, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015054429/14.

(150062203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.072.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 mars 2015:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société Coopérative pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 et qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 30 septembre 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social à 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054433/17.

(150062107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Perecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.303.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 3 avril 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015054456/22.

(150062154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Herman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 166.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015054319/10.

(150062408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Howe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 148.788.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 mars 2015 que:

- Le mandat de Madame Orietta RIMI, employée privée, domiciliée professionnellement au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, administrateur de catégorie B et le mandat de SER. COM S.àr.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, commissaire, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.
- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg et Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, ont été nommés administrateurs; respectivement de catégorie A et B, en remplacement de Monsieur Alfredo SERICA et de Monsieur Bertrand MICHAUD, démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2021.

- Monsieur Vincent WILLEMS a également été nommé Président du Conseil d'Administration.
- Le siège social est transféré du 26/28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054320/23.

(150062179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Nemesis Consulting S.A., Société Anonyme, (anc. Invidia S.A.).

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth. R.C.S. Luxembourg B 148.592.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «INVIDIA S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.592, constituée suivant acte notarié en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2140 du 2 novembre 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, employé privé, résidant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination social de la Société en «NEMESIS CONSULTING S.A.» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 ^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:
- « **Art. 1** er . (**premier paragraphe**). Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NEMESIS CONSULTING S.A.».»;
- 2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:
 - « Art. 2. La société a pour objet.
- La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut également s'intéresser par toute voie, dans la gestion de toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.
- La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rapportant directement ou indirectement à son objet social.
- Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.
- Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.
- La société a également pour objet la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro- et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires comme par exemple le conseil en gestion d'entreprise, le conseil en communication, le conseil en intégration de système d'information, la formation en entreprise, toute activité liée au conseil: audit des systèmes d'information, réorganisation, tout service lié à l'aide au développement de la communication interne et externe à l'entreprise.
- En outre, la société a pour objet la prestation de services aux sociétés dans le domaine de la gestion administrative informatisée tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour son compte propre, ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers ainsi que l'organisation et la participation à des événements relevant du domaine des sports mécaniques, l'achat, l'usage et la revente de matériel lié à ces activités.»;
- 3. Acceptation de la démission de Madame Catherine ANDRE en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société;



- 4. Nomination de Monsieur Benjamin DAMIEN en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.
- Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination social de la Société en «NEMESIS CONSULTING S.A. et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 1 ^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er. (premier paragraphe). Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NEMESIS CONSULTING S A » »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

- « Art. 2. La société a pour objet.
- La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut également s'intéresser par toute voie, dans la gestion de toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.
- La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rapportant directement ou indirectement à son objet social.
- Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.
- Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.
- La société a également pour objet la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro- et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires comme par exemple le conseil en gestion d'entreprise, le conseil en communication, le conseil en intégration de système d'information, la formation en entreprise, toute activité liée au conseil: audit des systèmes d'information, réorganisation, tout service lié à l'aide au développement de la communication interne et externe à l'entreprise.
- En outre, la société a pour objet la prestation de services aux sociétés dans le domaine de la gestion administrative informatisée tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour son compte propre, ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers ainsi que l'organisation et la participation à des événements relevant du domaine des sports mécaniques, l'achat, l'usage et la revente de matériel lié à ces activités.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Catherine ANDRE en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Benjamin DAMIEN, salarié, né le 27 juin 1973 à La Hestre (Belgique), demeurant à L-1712 Luxembourg, 15, rue de Halanzy, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.



Son mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, J.-P. BERCKMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 31 mars 2015. 1LAC/2015/9879. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015054342/123.

(150062033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait du Conseil d'Administration 19 mars 2015

Délégué à la gestion journalière de IWI International Wealth Insurer S.A.

Le CONSEIL nomme en qualité de délégué à la gestion journalière de IWI International Wealth Insurer S.A., à dater de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Benoît PICCART, Secrétaire Général de la Compagnie né le 8 août 1975 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle sise 2 rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour extrait conforme

Pour IWI International Wealth Insurer

Luc RASSCHAERT / Benoît FELTEN

Administrateur Délégué / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2015054344/17.

(150062452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Luxembourg Investment Company 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.028.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 8 avril 2015

- 1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
- 3. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57 th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.
- 4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
- 5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 9.4.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 36 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015053763/23.

(150061810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.



IRI Luxembourg S.A., INVESTIMENTI RETTIFICHE INDUSTRIALI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 182.836.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement en date du 20 mars 2015 que:

Le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet immédiat;

La démission de Monsieur Patrick Haller et de Madame Audrey Petrini, administrateurs de la Société, ont été acceptées, avec effet immédiat;

La démission de la société Essedi Partners S.à r.l., Commissaire de la Société, a été acceptée, avec effet immédiat;

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

La société Réviconsult S.à r.l, ayant son siège social au 24, avenue Victor Hugo L- 1750 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013, a été nommée Commissaire de Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2019:

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053709/25.

(150061806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Lutrag AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 153.364.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 mars 2015

Suite à la décision du Service de la Topographie et de la Géomatique de la Ville de Luxembourg, l'administrateur unique notifie que le siège social de la société Lutrag AG est modifié du 31, Rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 19, Rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Lutrag AG

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2015053756/17.

(150061049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

Les statuts coordonnés au 02 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 avril 2015.

Référence de publication: 2015053799/10.

(150061450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck